



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

New York, 20-28 février 2024

### Projet de rapport

#### Additif

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Gloria **Dakwak** (Nigéria)

#### IV. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de faire ce qui suit :

a) Féliciter le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

b) Engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et à en fournir les coordonnées, et saluer à cet égard l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

c) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que des autres contributions, notamment la prise en charge d'experts associés participant à la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

d) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, afin que le



calendrier annuel de publication puisse être respecté, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications ;

e) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles sont publiées et inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour les sites Web consacrés respectivement au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*<sup>1</sup> et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*<sup>2</sup> ;

f) Noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en particulier le volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ;

g) Rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et le prier, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://legal.un.org/repertory>.

<sup>2</sup> <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure>.

<sup>3</sup> A/2170.